



Ministère fédéral de la
Coopération économique
et du Développement

L'Afrique et l'Europe : un nouveau partenariat pour le développement, la paix et l'avenir

Jalons d'un Plan Marshall avec l'Afrique



Sommaire

L'AFRIQUE ET L'EUROPE : UN NOUVEAU PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA PAIX	4
10 THESES POUR UN PLAN MARSHALL AVEC L'AFRIQUE	5
1. L'AFRIQUE : LE CONTINENT PARTENAIRE DE L'EUROPE	7
1.1 Une coopération sur la base de valeurs et d'intérêts	7
1.2 L'Afrique dispose d'un grand potentiel	8
1.3 Le continent des opportunités	10
1.4 Mettre à profit les idées et structures africaines	11
2. LE CŒUR DU PLAN MARSHALL	12
2.1 De nouvelles formes de coopération : des partenariats réformateurs	13
2.2 De nouvelles règles de coopération	13
2.3 Le financement dans une nouvelle dimension	15
3. LES PILIERS DU PLAN MARSHALL	16
1. Premier pilier : économie, commerce et emploi	16
2. Deuxième pilier : paix, sécurité et stabilité	19
3. Troisième pilier : démocratie, Etat de droit et droits humains	21
4. LE FONDEMENT DU PLAN MARSHALL	24
4.1 Alimentation et agriculture	24
4.2 Garantir les bases naturelles de la vie	27
4.3 Energie et infrastructures	29
4.4 Santé, éducation et protection sociale	31
5. PERSPECTIVES	33

« POUR MOI, L'HUMANITE DE NOTRE MONDE SE MESURERA A L'AUNE DU DESTIN DE L'AFRIQUE. »

L'ancien Président fédéral allemand Horst Köhler,
lors de son investiture en 2004



« CE QUI SE PRODUIT EN AFRIQUE INFLUENCE AUSSI SES RELATIONS AU MONDE. LA PERENNITE DANS LA CROISSANCE ET LE DEVELOPPEMENT REQUIERT PAR CONSEQUENT LA PAIX, LA SECURITE ET LA STABILITE ET L'UNITE DU CONTINENT AFRICAIN. LA PAIX EST L'ARME LA PLUS IMPORTANTE POUR LE DEVELOPPEMENT. »

Nelson Mandela,
le 6 avril 2000, à la *London School of Economics*

Ni les dénominations utilisées dans la présente publication, ni la façon de reproduire leurs contenus ne reflètent la position du BMZ quant au statut juridique ou constitutionnel de pays, territoires nationaux ou zones maritimes ou de leurs frontières et limites territoriales.

L'Afrique et l'Europe : un nouveau partenariat pour le développement et la paix

L'Afrique et l'Europe sont des continents voisins, liés par leur histoire commune. Nous avons une responsabilité à assumer pour notre avenir commun. Relever avec succès les grands défis ne déterminera pas uniquement l'avenir de l'Afrique et son destin, celui de ses populations et de sa nature, mais aussi l'avenir de l'Europe. Nous sommes à même de relever ensemble, avec succès, les défis auxquels nous sommes confrontés au profit de nos deux continents dans le cadre d'une nouvelle dimension dans la coopération.

2017 est l'année de l'Afrique en Allemagne et dans l'Union européenne. L'Afrique est la priorité thématique de la présidence allemande du G20. L'Union européenne œuvre à une nouvelle stratégie pour l'Afrique. En élaborant un nouvel accord de partenariat venant remplacer l'Accord de Cotonou, les 28 Etats membres dotent leur coopération d'un nouveau fondement. Il est désormais temps d'apporter de nouvelles réponses aux nouveaux défis. Ce document est dynamique. Il décrit des potentiels, problèmes et approches de solutions. Il se veut inciter au débat, à la réflexion et à la collaboration de tous les groupes sociaux et politiques. Il invite à procéder ensemble à une analyse et à l'élaboration de solutions, dans l'optique d'un nouveau partenariat pour l'apprentissage et le développement.

Il n'existe pas UNE seule solution, UNE seule voie, UN seul plan permettant de réagir aux défis du continent africain. Il est évident que ces défis ne sont que partiellement comparables à la situation qu'a connue l'Europe après la Seconde Guerre mondiale. Néanmoins, les efforts requis le sont bel et bien.

En même temps, le Plan Marshall représente la volonté et l'optimisme pour s'engager avec succès sur la voix de la paix et du développement dans la coopération entre l'Europe et l'Afrique. Il doit être une stratégie globale intégrée de l'Union européenne et de ses Etats membres avec les Etats de l'Union africaine. Ses thèmes prioritaires sont le commerce équitable, l'accroissement des investissements privés, du développement économique à partir de la base, de l'épanouissement entrepreneurial et surtout des emplois et du travail.

Il est impératif de renforcer l'appropriation des Etats africains, l'époque de l'« aide au développement » et des « donateurs et bénéficiaires » doit être révolue. L'Union européenne et ses Etats membres sont prêts à être des partenaires sur un pied d'égalité. Un nouvel accord de coopération politique, économique, sociale et culturelle est nécessaire. L'Agenda 2063 de l'Union africaine en est le point de départ.

L'objectif poursuivi est une Afrique prospère et pacifique dont le développement associe tous les Africains et qui progresse grâce à leurs potentiels. Nous voulons des solutions africaines aux défis africains.

Nos partenaires africains, tous les experts de la société civile, que ce soit les entrepreneurs, les scientifiques, les médias, les Eglises ou les associations, ou les hommes et femmes politiques qui sont appelés à contribuer à la réussite du Plan Marshall sont invités à débattre, lors de l'année de l'Afrique en 2017, des propositions et approches de solutions présentées ici et à continuer à les développer. Nous allons proposer à cette fin une série d'événements et inviter toutes les personnes intéressées à participer à un dialogue en ligne.

→ <http://www.marshallplan-mit-africa.de>

10 thèses pour un Plan Marshall avec l'Afrique

1 NOUS AVONS MAINTENANT BESOIN D'UN NOUVEAU PACTE D'AVENIR DE L'EUROPE AVEC L'AFRIQUE

AVEC L'AFRIQUE : d'ici 2050, la population africaine doublera pour atteindre 20 pour cent de la population mondiale. Garantir l'alimentation, l'accès à l'énergie, la protection des ressources et les emplois de centaines de millions de jeunes Africains sont des défis gigantesques, mais aussi des opportunités. Forts de leurs connaissances, innovations, leur technique moderne et leur participation directe, les Etats européens, notamment sont à même de contribuer à relever ces défis gigantesques.

2 L'AFRIQUE A BESOIN DE SOLUTIONS AFRICAINES

L'AFRIQUE A BESOIN DE SOLUTIONS AFRICAINES : en fondant l'Union africaine (UA) et le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), les Etats africains ont donné des signes encourageants pour un nouveau départ. Avec l'Agenda 2063 de l'UA, les femmes et hommes politiques réformateurs décrivent la voie propre que suit l'Afrique. L'Allemagne et l'Europe doivent prendre les Etats africains au mot et conférer une nouvelle dimension et qualité à leur coopération. Il faut remplacer la mentalité de donateur-bénéficiaire qui a prévalu pendant des décennies, et ceci par une coopération partenariale et économique qui mise sur l'initiative propre et l'appropriation. L'Afrique est à cet égard le partenaire de l'Europe, pas uniquement dans des questions de coopération économique et de politique de développement, mais également dans des questions cruciales relatives à l'aménagement futur des politiques commerciale, financière, environnementale, agricole, économique, étrangère et de sécurité.

3 PRIORITÉ AUX EMPLOIS ET AUX OPPORTUNITÉS POUR LES JEUNES

PRIORITÉ AUX EMPLOIS ET AUX OPPORTUNITÉS POUR LES JEUNES : les jeunes Africains doivent avoir un avenir *en Afrique*. La moyenne d'âge sur le continent est de 18 ans. L'Afrique comptera prochainement plus de 2 milliards d'habitants. Chaque année, 20 millions de nouveaux emplois seront nécessaires, tant dans les villes que dans les zones rurales. Développer les structures économiques et créer de nouveaux emplois et postes de formation est *le* défi crucial à relever. Les jeunes Africains ont en même temps besoin d'échanges avec l'Europe. L'Europe a besoin d'une stratégie permettant des voies légales de migrations et luttant contre les migrations illégales et le trafic de migrants.

4 DES INVESTISSEMENTS POUR UN EPANOUISSEMENT ENTREPRENARIAL

DES INVESTISSEMENTS POUR UN EPANOUISSEMENT ENTREPRENARIAL : sur la durée et en quantité nécessaire, ce n'est pas l'Etat qui crée les emplois, mais le secteur privé. C'est pourquoi l'Afrique a besoin de moins de subventions et de plus d'investissements privés. A cette fin, il est impératif de créer les conditions-cadres favorables sur le terrain, mais aussi de nouveaux instruments permettant de mobiliser et de garantir les investissements. Elles sont complétées par des propositions relatives à des incitations fiscales pour les entreprises, de nouvelles formes de placement telles que le Fonds pour l'Afrique et des prêts pour les infrastructures.

5

LA CREATION DE VALEUR AU LIEU DE L'EXPLOITATION : l'Afrique doit être davantage que le continent des matières premières. Le moteur du Plan Marshall est une nouvelle politique économique dont les priorités sont la diversification de l'économie, la mise en place de chaînes de production, la promotion ciblée de l'agriculture et des petites et moyennes entreprises, la valorisation de l'artisanat et, par conséquent, la création de nouvelles petites et moyennes entreprises. L'Europe doit le soutenir en renforçant l'accès au marché intérieur de l'Union européenne et en supprimant les entraves au commerce existantes.

6

ENCOURAGER LES CONDITIONS-CADRES POLITIQUES ET LES REVENDIQUER : l'Etat de droit, la participation politique des hommes et des femmes, ainsi qu'une administration efficace exempte de corruption sont le fondement d'un développement économique durable. Les élites d'un pays ne sont pas les seules à devoir pouvoir bénéficier de l'essor économique, mais tous les citoyens. Il convient de l'encourager et de le revendiquer tous les jours.

7

DES PARTENARIATS POUR LES REFORMES AU LIEU DU PRINCIPE DU SAUPOUDRAGE : avec l'Agenda 2063, les membres de l'Union africaine ont souscrit à des réformes concrètes. Nous prenons l'Afrique au mot et allons intensifier à l'avenir la coopération au développement particulièrement avec les partenaires qui mettent en œuvre ces réformes en faveur de la bonne gouvernance, la protection des droits humains et du développement économique.

8

UN ORDRE MONDIAL JUSTE : les réformes en Afrique doivent être complétées par des réformes en Europe et à l'échelon mondial : il s'agit en particulier d'un commerce juste, de la lutte contre les flux financiers illégaux et l'arrêt des livraisons d'armes dans les zones en crise. De nouvelles formes de coopération politique requièrent aussi un renforcement de la coopération entre les institutions européennes et africaines : un siège permanent des Etats africains au Conseil de sécurité des Nations unies, ainsi qu'une valorisation au sein de toutes les organisations et négociations internationales telles qu'à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

9

L'AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT (APD) A ELLE SEULE N'EST PAS LA SOLUTION : la coopération publique au développement a permis de réaliser un très grand nombre de choses. Toutefois, elle ne suffit pas à relever les défis d'une autre dimension. A la place, à l'avenir, ces fonds doivent plus fortement attirer et encourager les investissements privés. En outre, les Etats africains doivent mobiliser bien plus de fonds propres, p.ex. à travers des recettes fiscales accrues.

10

PERSONNE N'EST LAISSÉ POUR COMPTER : l'Allemagne assume sa part de responsabilité vis-à-vis des pays les moins avancés. Le Plan Marshall a en tête les besoins fondamentaux des individus : la sécurité alimentaire, l'eau, l'énergie, les infrastructures, la numérisation, les soins de santé et l'accès à l'éducation, notamment pour les filles et les femmes. Il est impératif de tenir autant compte des opportunités et des défis de l'urbanisation que de l'exploitation des potentiels du développement rural et de l'agriculture.

1. L'Afrique : le continent partenaire de l'Europe

L'Afrique est un continent qui a une histoire et culture spécifiques. Sur une surface trois fois plus grande que celle de l'Europe, 85 fois plus grande que l'Allemagne, on trouve 54 Etats, 3 000 ethnies et groupes ethniques, 3 000 langues ainsi que d'innombrables communautés religieuses. L'Afrique est le berceau de l'humanité : nous sommes tous un peu d'Afrique.

L'Afrique et l'Europe sont voisines : 145 kilomètres séparent la Sicile de la Tunisie, 14 seulement l'Espagne continentale du Maroc. Outre cette proximité géographique, nous partageons une histoire et une culture de manière particulière. En 1885, lors de la conférence de Berlin, le conti-

nent a été divisé arbitrairement à la règle sans tenir compte de l'histoire, des traditions, de la culture et de l'auto-détermination des peuples. S'en est suivie une époque d'oppression, de paternalisme, d'humiliation et d'exploitation.

Aujourd'hui encore, des séquelles en sont de nombreux conflits et guerres. L'époque de l'esclavage est l'un des points bas marquants entre le monde occidental et l'Afrique. Aujourd'hui encore, la prospérité des pays industrialisés repose partiellement sur l'exploitation non réglementée des hommes et ressources du continent africain. Tirer aujourd'hui un enseignement de cette histoire implique d'assumer la responsabilité pour un avenir commun.

1.1 Une coopération sur la base de valeurs et d'intérêts

Notre coopération avec l'Afrique repose sur des valeurs en étant axée sur des intérêts communs.

« *La dignité de l'être humain est intangible.* »¹

Cet article s'applique à tout un chacun, aussi en Afrique. Cette conviction fondamentale découle entre autres de la tradition chrétienne de valeurs et de l'héritage humaniste européen. Il en ressort l'obligation éthique de défendre les droits humains, la liberté, la solidarité, la démocratie, l'Etat de droit et de préserver la Création.

Par ailleurs, un Plan Marshall avec l'Afrique est synonyme de performances et de respect mutuel. Il est axé sur les intérêts africains et européens. En tant que voisins, sur le long terme, nous irons bien ensemble ou mal ensemble.

¹ Art. 1 alinéa 1, 1ère phrase de la Loi fondamentale pour la République fédérale d'Allemagne

1.2 L'Afrique dispose d'un grand potentiel

L'Afrique est un continent riche. Elle dispose de ressources foncières et agricoles considérables qui lui confèrent le potentiel de pouvoir subvenir aux besoins de toutes les populations qui y vivent. La pauvreté, la faim, la malnutrition et la misère pourraient être éradiquées en une décennie. Une Afrique sans faim est possible.

En outre, l'Afrique dispose de plus de 15 pour cent des gisements pétroliers mondiaux, de 40 pour cent des réserves d'or, de 80 pour cent des métaux du groupe du platine et des plus importantes surfaces cultivables au monde.² Le développement des dernières décennies a des côtés négatifs, mais aussi positifs : le produit intérieur brut a été multiplié par cinq depuis 1990, le taux de mortalité infantile et maternelle a été réduit de moitié et 80 pour cent des enfants fréquentent aujourd'hui l'école primaire. Les Africains réalisent un grand nombre de choses. Près d'un tiers des réfugiés de par le monde sont hébergés en Afrique, soit 20 millions de personnes.³ L'Afrique dispose de grands potentiels : à côté de sa richesse en ressources naturelles et d'une population jeune, une diversité culturelle, un esprit d'entreprise, une force d'innovation et d'importants potentiels non exploités pour les énergies renouvelables et l'agriculture.

McKinsey le démontre dans une étude actuelle fournissant des prévisions concrètes pour 2025⁴ : des performances de production doublées, 2,1 billions de dollars de consommation privée et 3,5 billions de dollars d'investissements par les entreprises.

De plus, la diversité culturelle et religieuse compte aussi au rang des potentiels du continent. Depuis toujours, les Eglises et communautés religieuses apportent une contribution importante aux activités sociales, notamment en matière d'éducation et de santé. Elles vont jusqu'aux populations pour

lesquelles les structures étatiques font défaut. Dans les pays où l'opposition ou la société civile sont faibles, les représentants religieux sont souvent les seuls à éléver leur voix contre la corruption et les injustices sociales.

Nombreux sont les potentiels encore inexploités. Nous devons nommer clairement les raisons. Dans un nombre trop élevé de pays africains, des élites corrompues exercent encore trop d'influence. Des élites qui préfèrent mettre leur argent à l'étranger plutôt que de l'investir sur place ; qui préfèrent vendre leurs surfaces agricoles et fonds de pêche à d'autres plutôt que de permettre de nourrir leur population ; qui autorisent des grands groupes à exploiter leurs ressources minières sans création de valeur ajoutée pour leur pays.

De nombreuses populations africaines subissent une culture politique qui n'entend pas par « gouverner » le devoir de servir l'intérêt général, mais le droit de se servir soi-même. Ceci prive la jeunesse africaine de son avenir. Vient s'y ajouter que les femmes et les minorités sont souvent exclues bien qu'il y ait besoin des capacités de tous. Aucune société ne peut se permettre de ne pas exploiter le potentiel de la moitié de sa population. Ce sont les femmes africaines qui détiennent la clé de l'avenir du continent africain. Mais elles doivent pouvoir l'utiliser.

D'autre part, les grands groupes internationaux présentent aussi des déficits dans le respect des normes environnementales et sociales et la réalisation des orientations relatives à la conformité. Cette situation a privé l'Afrique, ces 50 dernières années, de plus d'un billion de dollars pour le développement durable ; à l'heure actuelle, les flux financiers illégaux s'élèvent à 50 milliards de dollars par an. 60 pour cent des dommages sont dus à une éviction fiscale agressive de grands groupes internationaux.⁵

² BAD (2015)

³ HCR (2015)

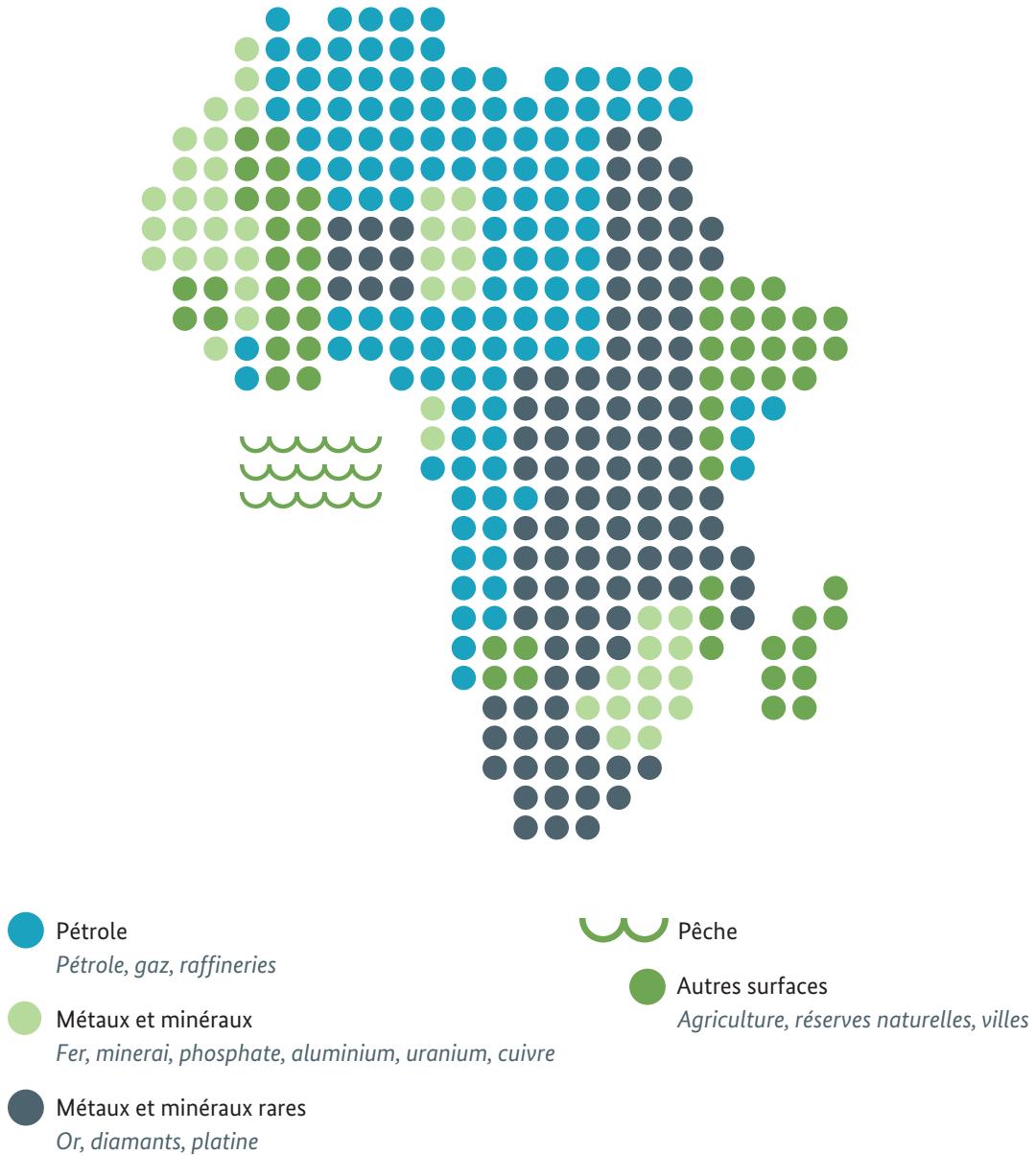
⁴ McKinsey Global Institute (2016) : *Lions on the Move II*

⁵ Rapport final du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique de l'UA/ONU (2015)

En même temps, pendant plusieurs décennies, l'Europe a souvent axé sa politique pour l'Afrique sur des intérêts économiques et commerciaux de court terme. Une politique homogène consé-

quente et ciblée fait défaut, ainsi que les structures requises pour sa mise en œuvre.

L'Afrique est riche en ressources naturelles :



Source : Banque africaine de développement, www.afdb.org

1.3 Le continent des opportunités

En dépit de tous les conflits et problèmes, l'Afrique est un continent d'opportunités, du dynamisme et de la jeunesse. La moitié de sa population de 1,2 milliard de personnes a moins de 25 ans. La population africaine doublera d'ici 2050. Sa croissance démographique dynamique représente à la fois un défi et une opportunité. Le dynamisme d'une société jeune devrait stimuler le développement économique. A cet effet, les jeunes Africains ont besoin d'avoir accès à l'éducation et à la formation. La croissance démographique dynamique est également un défi historique, p.ex. pour la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement et du climat.

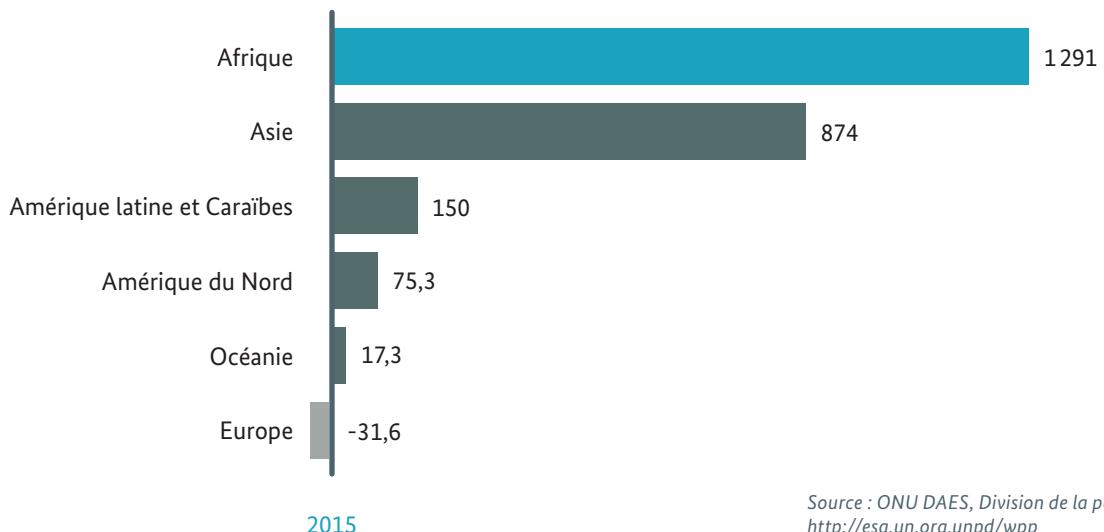
Les jeunes Africains connaissent les opportunités dont disposent les jeunes Européens. Ils revendiquent à juste titre les mêmes opportunités.

Par conséquent, toutes les nouvelles mesures doivent être mesurées à l'aune du degré de création de nouvelles perspectives d'avenir pour les jeunes Africains. Il convient d'étendre la triade de l'éducation, de la formation et du travail pour qu'elle devienne un pôle prioritaire d'intervention de notre coopération.

La question primordiale à laquelle un Plan Marshall doit apporter des réponses est la suivante : *comment créer chaque année 20 millions de nouveaux emplois afin d'offrir des perspectives aux jeunes sans détruire l'environnement ?*

Croissance démographique (2015 – 2050)

Prévision de l'évolution en millions



1.4 Mettre à profit les idées et structures africaines

L'Afrique a déjà réuni des préalables importants :

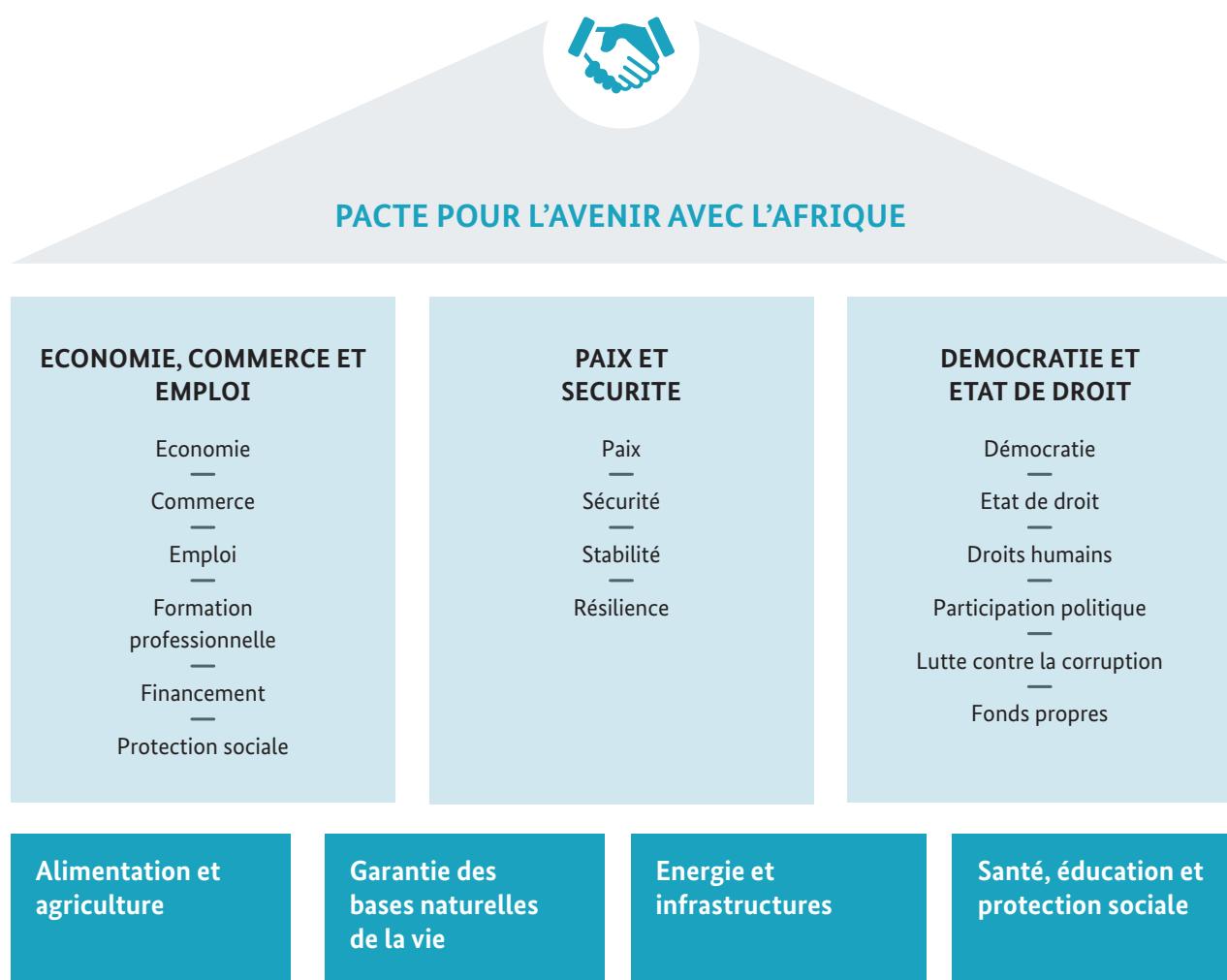
- *L'Union africaine réunit quasiment tous les Etats africains autour d'une table, renforçant ainsi la coopération sur ce continent. L'Union africaine fait preuve de capacité d'action, en particulier avec son architecture de paix et de sécurité et sa Force africaine en attente.*
- *En adoptant l'Agenda 2063, l'Union africaine s'est dotée d'une stratégie claire pour le développement durable du continent africain. Un plan de mise en œuvre définit les objectifs pour la prochaine décennie. Les hommes et femmes politiques africains souscrivent à la démocratie, à l'Etat de droit et aux réformes économiques. Ils reconnaissent qu'ils doivent créer de la valeur ajoutée dans leur pays, grâce à l'initiative propre et au développement économique tout en luttant contre la corruption.*
- *Ces dernières années, plusieurs Etats ont déjà procédé à des réformes tels que l'Algérie, l'Egypte, le Bénin, le Ghana, le Maroc, l'Ile Maurice, le Botswana, la Namibie, le Sénégal, l'Afrique du Sud, le Togo et la Tunisie.⁶*

Le Plan Marshall prend l'Afrique au mot. Il est censé apporter une réponse commune de tous les partenaires aux approches et structures africaines, être une proposition européenne pour développer le continent dans une nouvelle dimension. Il est complété par de nouvelles stratégies de coopération institutionnelle, ainsi que des politiques étrangère, de développement, commerciale, économique, de sécurité, agricole, climatique, environnementale et migratoire concertées.

⁶ Indice de transformation Bertelsmann 2016

2. Le cœur du Plan Marshall

Le Plan Marshall repose sur trois piliers et plus de 100 idées réformatrices en étant accompagné de thèmes fondamentaux pour le développement :



Dans tous les domaines, nous misons sur un soutien nettement plus important des filles et des femmes, à la fois en tant que thème prioritaire global et thème de promotion séparé, ainsi que sur le renforcement des prestations d'éducation et de formation pour les jeunes.

A l'aide d'initiatives ciblées et sectorielles, nous tenons à mettre à profit les opportunités offertes par la numérisation qui concernent tous les domaines. Nous entendons mettre en place des infrastructures numériques et investir dans les capacités des individus. Notre objectif est le développement équitable et ouvert d'un monde numérique.

2.1 De nouvelles formes de coopération : des partenariats réformateurs

Nous avons besoin d'un changement de paradigme dans la coopération avec nos partenaires africains. Nous devons abandonner les concepts de pays donateurs et bénéficiaires pour aller vers une coopération économique conjointe. Au niveau du financement de projet, nous devons parvenir à une stratégie internationale commune et une procédure concertée. Nous ne devons pas tout modifier, mais améliorer un certain nombre de choses, les faire plus rapidement et de manière plus conséquente.

Nous prenons les gouvernements africains au mot. Cela veut dire qu'à l'avenir, nous coopérerons plus intensément avec les Etats réformateurs et qui le prouvent notamment à travers leur fiabilité,

l'Etat de droit et la participation politique de leurs citoyens.

Conjointement avec des acteurs européens et internationaux, nous entendons fonder, avec les Etats africains les plus réformateurs, des partenariats réformateurs incitatifs, favorisant ainsi un développement durable accéléré. A cet effet, nous allons rendre plus flexibles les instruments de la politique de développement de manière à réagir plus vite et de manière plus ciblée aux mutations politiques. Nous voulons abandonner le principe du saupoudrage pour aller vers un soutien ciblé des pays réformateurs. Nous assumerons bien entendu à l'avenir également notre part de responsabilité vis-à-vis des Etats les moins développés.

2.2 De nouvelles règles de coopération

Dans un monde globalisé, le développement de l'Afrique dépend également de règles et d'institutions internationales. Nos partenaires africains ont besoin d'opportunités équitables. Dans cette optique, il faut procéder à des changements, en Allemagne, en Europe et dans le monde entier :

- *mettre fin aux exportations nuisibles vers l'Afrique, passer du libre-échange au commerce équitable, promouvoir les structures économiques et mettre en place de manière ciblée la création de valeur sur place ;*
- *respecter les normes internationales environnementales et sociales ;*
- *assécher les paradis fiscaux internationaux ; mettre un terme aux flux financiers illégaux en provenance d'Afrique, également en exerçant une pression sur les marchés financiers internationaux et les banques ;*
- *limiter les exportations d'armes vers l'Afrique, en particulier les armes de petit calibre ;*
- *faire pression sur les gouvernements finançant l'extrémisme religieux en Afrique et déstabilisant ainsi des régions entières.*

En Allemagne et en Europe, nous devons par ailleurs mieux harmoniser notre politique et nos instruments. L'Allemagne peut jouer un rôle précurseur en la matière. Notre politique pour l'Afrique doit être aménagée de manière cohérente. La mise en place d'un « Rapport annuel sur la politique pour l'Afrique du Gouvernement fédéral allemand » pourrait constituer une première mesure. Il pourrait reprendre les différentes stratégies pour l'Afrique des différents ministères et les condenser.

Le Plan Marshall initial était une proposition à l'intention de l'Europe, le Plan Marshall actuel est une proposition de la part de l'Europe pour agir ensemble avec l'Afrique. A cet égard, il faut cesser de faire cavalier seul en Afrique et associer nos forces en Europe. Nous avons besoin d'un effort de la part de tous les Européens.

Avec le processus de l'après Cotonou, l'UE a l'opportunité unique de réorienter sa politique pour l'Afrique sur le plan institutionnel et contractuel à partir de 2020. Ce processus dispose aussi du potentiel pour développer de manière ambitieuse les relations avec l'Afrique en matière de droit commercial.

Un accord-cadre flexible pourrait permettre d'élaborer notamment un partenariat avec l'Afrique qui soit viable et renforcé sur le plan politique.

L'intégration régionale en Méditerranée est un préalable essentiel à la croissance, au développement économique et à l'emploi dans les pays d'Afrique du Nord. Nous voulons étendre la coopération avec l'Union pour la Méditerranée fondée en 2008 et le partenariat de Deauville du G7 avec les pays arabes en transition pour en faire un partenariat stratégique. L'Union pour la Méditerranée doit être le moteur de l'intégration régionale afin de continuer à faire progresser le développement dans les domaines des investissements étrangers, de l'emploi et du commerce.

Par conséquent, l'Afrique doit aussi être en tête des priorités à Bruxelles. Les rencontres régulières entre l'Union africaine et l'Union européenne sont un premier pas dans le bon sens. Mais elles ne sont pas suffisantes. Nous avons besoin d'une interconnexion durable entre l'Union africaine et l'Union européenne. Il est impératif que le Sommet entre l'Union européenne et l'Afrique à l'automne 2017 marque un tournant historique dans les relations entre nos deux continents et qu'il initie une réorganisation institutionnelle d'ici 2020.

Nous avons besoin d'un Commissaire européen pour l'Afrique qui garantisse la cohérence de la politique pour l'Afrique. D'ici sa nomination avec une nouvelle Commission en 2019/2020, il est

possible de mettre en place un « Conseil pour l'Afrique », sous l'égide de la Haute Représentante, qui réunisse tous les Commissaires européens compétents à ce jour. Le Conseil pour l'Afrique doit examiner continuellement l'ensemble des mesures de l'UE à l'aune de leur utilité pour le développement de l'Afrique.

Suite à la nouvelle version du Consensus européen pour le développement, il est impératif de renforcer la coopération européenne au développement avec l'Afrique et de la combiner de manière conséquente aux instruments du commerce extérieur européen.

Par ailleurs, il nous est possible à court terme d'avoir recours aux instruments existants en vue d'étendre massivement le partenariat avec l'Afrique : le Fonds fiduciaire européen pour l'Afrique, le Plan d'Investissement Externe de l'UE, les instruments de financement de la Banque européenne d'investissement ou les partenariats européens pour les migrations.

En même temps, nous devons arrêter de parler à la place de l'Afrique. L'Afrique est en mesure de parler pour elle-même. C'est la raison pour laquelle l'Afrique devrait obtenir un siège permanent au sein du Conseil de sécurité des Nations unies, ainsi qu'être représentée dans d'autres organisations internationales à la hauteur de son importance accrue.

Fonds et facilités financés par l'UE en Afrique

APF (*2004, fonds 2014–16)	Békou/CAF (*2014)	EUTF (*2015)	PIE/EFSD (*prévu à partir de 2017)
Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique (APF) Prévention, gestion et résolution de conflits en Afrique (missions de paix, architecture de sécurité, dialogue politique)	Fonds fiduciaire Békou Consacré à la réhabilitation et au développement dans des situations fragiles	Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique (EUTF) Consacré à la lutte contre les causes des déplacements forcés et de la migration irrégulière ainsi que soutien aux déplacés internes	Plan d'Investissement Externe de l'UE (PIE) Investissements pour le développement durable, lutte contre les causes de la migration irrégulière, réintégration

Total 1,05 milliard d'euros	Total env. 0,14 milliard d'euros	Total env. 2,4 milliards d'euros	Total 3,35 milliards d'euro
------------------------------------	---	---	------------------------------------

Source : BMZ Mise à jour : novembre 2016

2.3 Le financement dans une nouvelle dimension

En 2015, l'Afrique a bénéficié de plus de 50 milliards d'euros d'aide publique au développement (APD) en provenance du monde entier. Nous avons bien entendu besoin de plus d'APD étant donné les défis posés. En présence de besoins d'investissements pour la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies en Afrique de l'ordre de plus de 600 milliards de dollars par an,⁷ l'APD à elle seule ne peut être la solution. C'est pourquoi il est important que le financement repose sur trois piliers :

- *mobiliser des fonds propres dans les Etats africains et renforcer leurs performances propres ;*
- *renforcer les investissements privés et mobiliser des capitaux privés avec de nouveaux instruments de soutien et des produits de placement ;*
- *avoir recours à l'APD en vue de lever des investissements privés.*

Il n'est plus compréhensible que le niveau de la fiscalité soit de moins de 17 pour cent dans les pays africains les plus pauvres alors qu'il est en moyenne de 35 pour cent dans les pays de l'OCDE, et qu'en dépit de la vente de matières premières, les budgets pour l'éducation souffrent de sous-financement chronique dans un grand nombre d'Etats africains.

Il est décisif de parvenir à mobiliser davantage le secteur privé. La participation de l'Allemagne et d'autres donateurs, mais aussi de banques de développement multilatérales aux fonds correspondants réduit nettement les risques pour les investisseurs. Les fonds publics encouragent ainsi directement les investissements privés en Afrique. Chaque euro provenant des impôts permet de lever bien plus de capitaux privés. Ceci rend les investissements attrayants également pour des investisseurs institutionnels de grande taille tels que les assurances et les caisses de retraite.

Par ailleurs, l'aide publique au développement peut servir d'instruments de garantie, à l'instar des couvertures des exportations économiques par

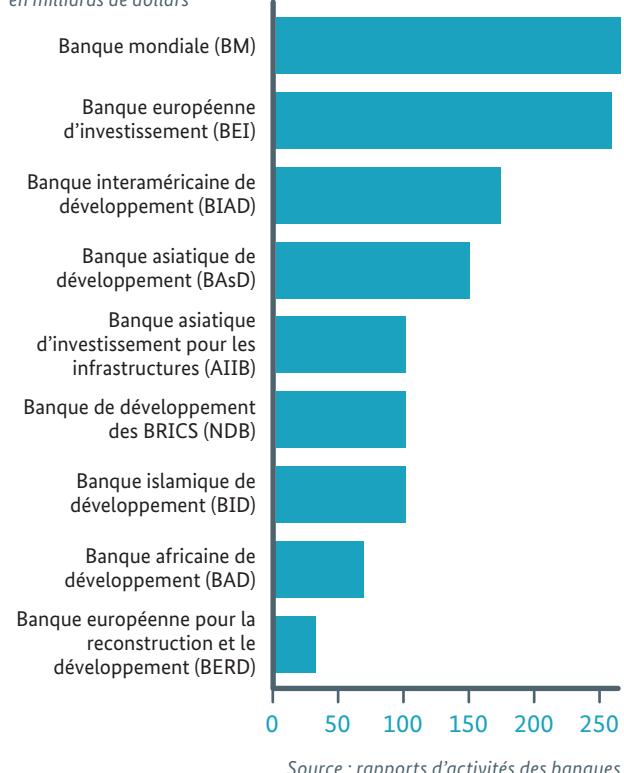
les assurances-crédits à l'exportation (garanties Hermès), en vue de protéger les investissements privés (instrument de garantie financé sur l'APD). L'Agence multilatérale de garantie des investissements de la Banque mondiale déjà en place pourrait étendre ses activités en Afrique grâce à des engagements financiers dans ce sens.

En outre, les investissements en Afrique ne doivent plus longtemps être soumis aux risques de change. Par conséquent, nous avons besoin d'assurer plus fortement les risques de monnaies locales, p.ex. à travers le Fonds de change en devises locales.

Avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et les banques régionales de développement, l'Allemagne lancera une initiative en faveur de plus d'investissements privés dans le cadre de la présidence du G20.

De plus, nous avons besoin d'une meilleure coordination et pilotage des instruments existants. Nous y travaillons déjà avec la Banque mondiale. Les structures du Plan d'Investissement Externe de l'UE peuvent servir de plate-forme à une offensive européenne d'investissements.

Capital de base des banques de développement en milliards de dollars



Source : rapports d'activités des banques

⁷ Rapport 2016 sur le développement économique en Afrique, CNUCED

3. Les piliers du Plan Marshall

Premier pilier : économie, commerce et emploi

OÙ EN SOMMES-NOUS, OÙ VOULONS-NOUS ALLER ?

Plus de 50 millions de jeunes Africains ont des contrats de travail précaires. Le chômage des jeunes atteint jusqu'à 50 pourcent.⁸ L'Afrique a besoin de près de 20 millions de nouveaux emplois chaque année.⁹

Les postes de formation pour les jeunes sont bien trop peu nombreux alors que la formation existante des jeunes Africains ne correspond souvent pas aux besoins des entreprises. Il faudra offrir nettement plus d'opportunités de formation en Afrique, valoriser l'artisanat et mettre en place une formation professionnelle sur l'ensemble du territoire africain, en développant notamment un profil moderne des métiers de l'agriculture. Il est nécessaire d'ouvrir de nouvelles voies pour développer les petites et moyennes entreprises. La création de valeur ajoutée à partir des ressources locales est insuffisante, les espaces commerciaux sont trop petits alors que l'entreprenariat et l'industrie ne sont pas suffisamment développés.

La baisse de la demande en matières premières a entraîné le recul des taux de croissance pour de nombreux produits intérieurs bruts africains, ce qui illustre la dépendance de l'Afrique à l'égard des matières premières. Il convient de miser davantage sur une diversification de l'économie. L'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale est limitée, les conditions-cadres pour les investissements privés sont instables tandis que dans certains pays, le risque d'un endettement durable augmente.

Cependant, on observe également des développements encourageants : selon la Banque mondiale, les flux de capitaux nets vers l'Afrique subsaharienne ont plus que triplé depuis l'an 2000, notamment dans les pays stables présentant une bonne

gouvernance et des conditions-cadres favorables au développement. Dans de nombreux pays, le développement de systèmes financiers locaux est désormais en cours. Les entreprises parviennent à se financer au niveau local.

Selon l'indice de facilité de l'activité économique « *Doing Business* » de la Banque mondiale, le climat commercial en Afrique subsaharienne s'est amélioré en grande partie depuis 2010. L'Afrique dispose aujourd'hui de clusters d'innovation, tels que le « *Silicon Savannah* » au Kenya, berceau de l'essor des hautes technologies en Afrique.

La richesse en ressources naturelles, les sols fertiles, l'essor des petites et moyennes entreprises ne sont que quelques exemples des grands potentiels que présente l'Afrique. Toutefois, c'est la jeunesse africaine qui est dotée du potentiel le plus important. D'ici 2035, l'Afrique disposera du plus grand potentiel en main d'œuvre de par le monde.¹⁰ Il sera capital que l'Afrique sache transformer ses possibilités en « dividende démographique ».

L'Afrique, dernier marché encore inexploité, présente des perspectives prometteuses notamment pour le secteur privé allemand, et ceci à proximité directe de l'Europe.

Notre vision a déjà été formulée dans la stratégie de l'UA : « *une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable.* »

⁸ OCDE (2016)

⁹ FMI (2016)

¹⁰ Fondation Mo Ibrahim (2013)

QUE DOIT-IL SE PASSER ?**→ EN AFRIQUE**

- Améliorer les conditions-cadres économiques (le climat d'investissements et d'innovations, entre autres) ;
- développer des systèmes financiers stables et inclusifs ;
- promouvoir le commerce interafricain (au sein de l'UA et des organisations régionales) ;
- conclure rapidement et avec succès les négociations sur une zone de libre-échange continentale (ZLEC) ;
- protéger partiellement et pour une durée déterminée les marchés intérieurs contre la concurrence mondiale à travers des droits de sauvegarde ;
- développer la formation professionnelle, en tenant davantage compte de la demande des marchés du travail locaux ;
- ratifier l'accord sur la facilitation des échanges de l'OMC.

→ EN ALLEMAGNE

- Démarrer, conjointement avec le secteur privé allemand et les partenaires internationaux (OIT, BAD, etc.), l'alliance pour l'emploi et la formation professionnelle pour la jeunesse africaine ;
- préparer un paquet d'incitations à l'investissement des entreprises, concerté au niveau interministériel :
 - conclure avec d'autres Etats africains des conventions de double imposition favorables au développement ;
 - créer des incitations fiscales pour stimuler les investissements en Afrique et mieux combiner les instruments de promotion économique du Ministère fédéral allemand de l'Économie et de l'Énergie avec la politique de développement ;
 - développer le réseau de conseil pour les entreprises allemandes en Afrique ;
 - appuyer le secteur privé dans la mise en place de chaînes d'approvisionnement durables, telles que les « chaînes logistiques sans déforestation » du soja et de l'huile de palme, ainsi que les « chaînes logistiques équitables » du cacao, du café et de la banane ;
 - appuyer les marchés et prestataires financiers africains (à travers des prêts en monnaie locale, par exemple, et la couverture des risques de change et des garanties) ;
 - affecter l'aide publique au développement (APD) à la mobilisation de capitaux privés afin de stimuler l'emploi ;
 - développer et étendre des instruments de transfert de risques (par exemple des instruments de garantie sur les prêts et crédits), dans le but de réduire les risques d'investissement des entreprises allemandes (en créant un nouvel instrument de garantie financé par l'APD) ;
 - développer de nouveaux produits de placements (fonds et emprunts) pour les investisseurs privés ;
 - fonder, conjointement avec les partenaires africains, un centre de numérisation pour le secteur privé africain.

→ SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- Appuyer le partenariat pour l'économie et l'énergie entre l'UE et l'Afrique du Nord (prévoyant, entre autres, la promotion des énergies renouvelables, une coopération en matière de recherche ainsi que des partenariats pour les infrastructures) ;
- développer la coopération politique et économique au sein de l'Union pour la Méditerranée ;
- convenir et mettre en œuvre des accords de partenariat commercial et économique favorables au développement ;
- soutenir le Plan d'Investissement Externe de l'UE, en le mettant au service des objectifs et priorités du présent Plan Marshall ;
- faire progresser davantage l'intégration et l'ouverture du marché intérieur européen ;
- promouvoir la mise en place de chaînes de valeur ajoutée locales ;
- aider le secteur privé africain à atteindre les normes de qualité de l'UE, afin qu'il puisse également tirer parti des potentiels d'exportation et de l'ouverture du marché intérieur européen pour la création de valeur ajoutée propre ;
- examiner les accords d'investissement existants avec les Etats africains, en les modernisant dans le sens du développement ;
- promouvoir la création de valeur ajoutée en Afrique (par exemple en faisant appel à la main d'œuvre locale dans le cadre de projets d'infrastructures) ;
- faire la promotion et informer des possibilités de migration légale vers l'UE en vue de la formation d'experts ;
- soutenir la préparation de projets pour les investisseurs privés qui soient mûrs sur le plan du financement ;
- empêcher que les banques de développement ne viennent supplanter les capitaux privés et mobiliser ces derniers à la place ;
- avoir recours à l'aide publique au développement (APD) uniquement lorsque le financement privé n'est pas adapté à un projet déterminé ;
- éviter que les risques de change associés aux crédits en dollars/euros ne grèvent excessivement les budgets des pays partenaires ; proposer davantage d'emprunts en monnaie locale par les banques de développement.

Deuxième pilier : paix, sécurité et stabilité

OÙ EN SOMMES-NOUS, OÙ VOULONS-NOUS ALLER ?

La paix et la sécurité sont des préalables au développement et à la croissance économique. Les guerres et la violence détruisent en quelques semaines ce qui a été bâti pendant des années. En 2015, elles ont entraîné le déplacement de près de 20 millions de personnes¹¹. Or, personne ne voudra investir dans des régions où des combats sont menés. La lutte pour les matières premières est souvent à l'origine des conflits. La richesse de l'Afrique en matières premières est à la fois une malédiction et une bénédiction. Vient s'y ajouter la menace croissante d'un extrémisme violent, souvent justifié par de prétendues convictions religieuses.

Dans son acte fondateur déjà, l'Union africaine s'est fixé comme objectif central d'assurer la paix et la sécurité, objectif qu'elle a réaffirmé dans l'Agenda 2063. Elle s'est dotée d'une architecture de paix et de sécurité, comprenant, entre autres, un Conseil de sécurité africain, un système d'alerte

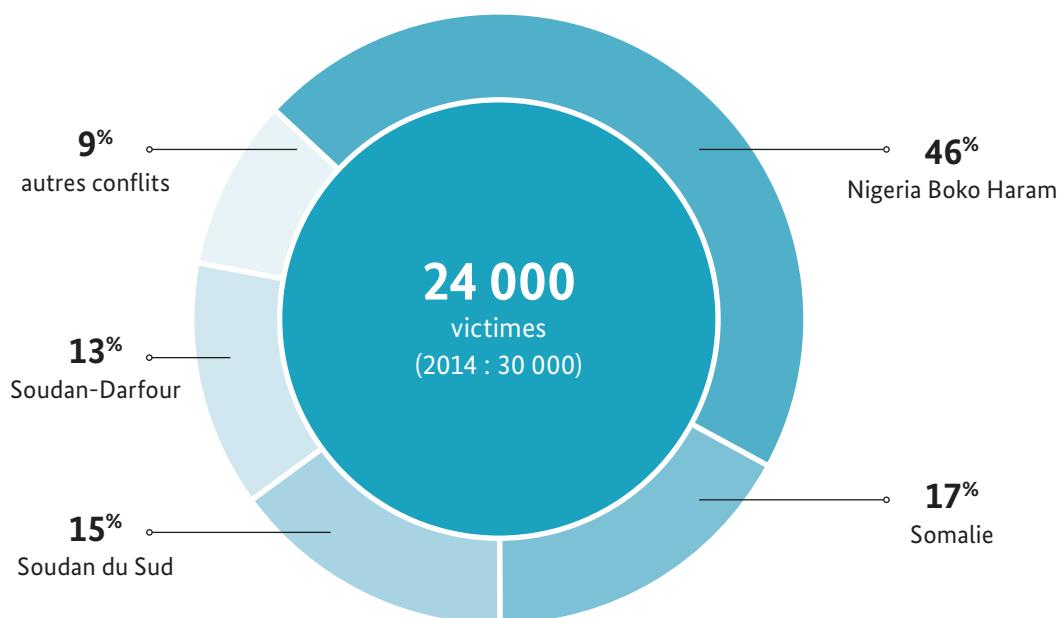
précoce ainsi qu'une Force africaine en attente. Jusqu'à présent, ces institutions et la diplomatie de crise africaine sont parvenues à endiguer nombre de conflits violents en Afrique.

Néanmoins, la mise en place des capacités civiles accuse un retard par rapport aux capacités militaires. La mise en réseau, les capacités administratives et en ressources humaines ainsi que la formation du personnel font encore défaut. Cette situation appelle à accroître le soutien apporté. L'Afrique, l'Union africaine et ses organisations régionales doivent être rendues capables d'apaiser elles-mêmes les crises et conflits.

**Notre vision a déjà été formulée
dans la stratégie de l'UA :
« une Afrique en paix et sûre ».**

11 HCR (2016)

Victimes de conflits en Afrique subsaharienne en 2015



Source : Institut international pour les études stratégiques (IISS), www.iiss.org

QUE DOIT-IL SE PASSER ?

→ EN AFRIQUE

- Etendre l'architecture de sécurité de l'UA et des organisations régionales ;
- garantir le financement de la politique africaine de paix et de sécurité à travers des participations propres significatives ;
- renforcer le contrôle civil des autorités nationales chargées de la sécurité.

→ EN ALLEMAGNE

- Renforcer la prévention : continuer à soutenir la mise en place de structures africaines de sécurité notamment au niveau de la médiation, des systèmes d'alerte précoce et de la consolidation de la paix ;
- mettre en œuvre de manière conséquente en Afrique également les futures « Directives du Gouvernement fédéral allemand pour l'engagement civil dans les crises et la promotion de la paix » ;
- élaborer des offres pour des partenariats dans le domaine de la sécurité ;
- encourager les capacités des forces de sécurité à travers une initiative de renforcement des capacités.

→ SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- Proposer pour le Sommet UE-Afrique de 2017 un « partenariat entre l'UE et l'Afrique pour la paix et la sécurité » ;
- poursuivre la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique de l'UE jusqu'en 2020 et mobiliser à cette fin des fonds au-delà du Fonds européen de développement, ainsi qu'accroître de manière conséquente la part destinée au renforcement des capacités civiles ;
- mettre en place après 2020 un instrument européen de financement destiné à la mise en place de capacités militaires et au financement de missions de maintien de la paix ;
- parvenir à une répartition des charges efficace et fiable entre l'UA et les Nations unies dans le financement de missions de la paix menées par des Etats africains ;
- mener une offensive diplomatique visant à résoudre les conflits ;
- parvenir à une approche plus large et plus substantielle dans les situations post-conflit en intégrant les perspectives de l'économie et de l'emploi et générer ainsi plus rapidement des dividendes de la paix ;
- soutenir les communautés religieuses en tant qu'éléments promoteurs de la paix ;
- continuer d'étendre le Partenariat international sur la religion et le développement durable ;
- ne pas exporter d'armes dans les zones en crise et mieux contrôler le commerce des armes de petit calibre.

Troisième pilier : démocratie, Etat de droit et droits humains

OÙ EN SOMMES-NOUS, OÙ VOULONS-NOUS ALLER ?

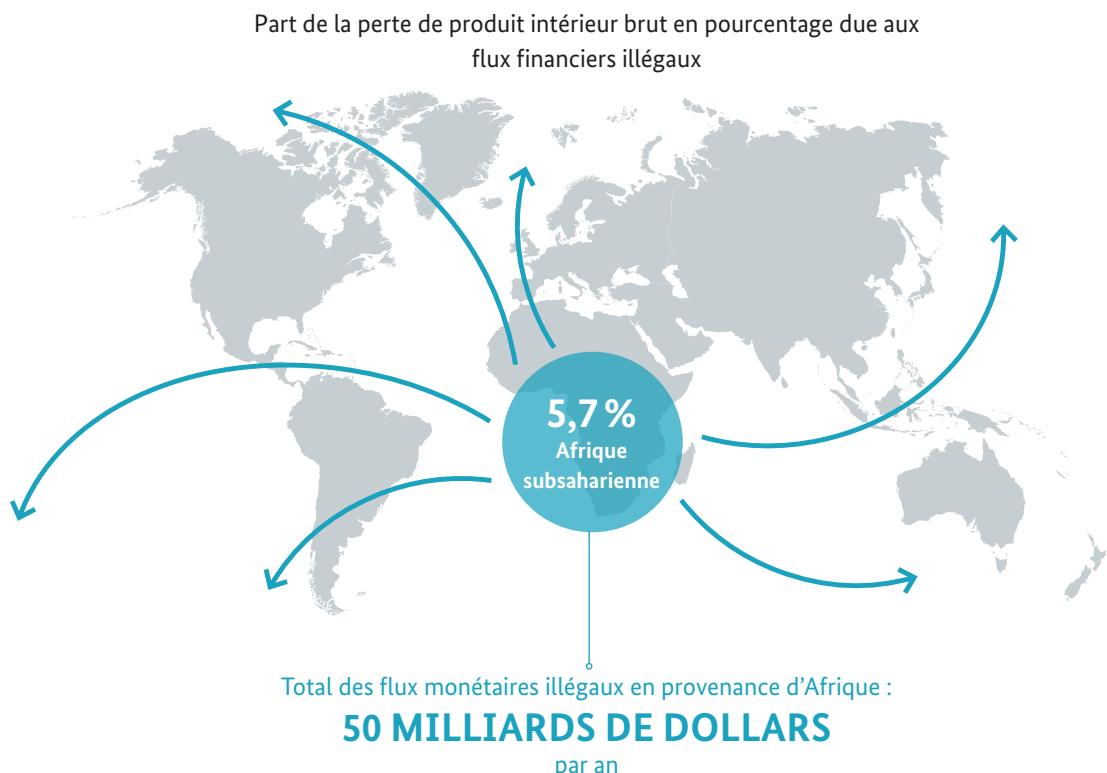
Les investissements privés requièrent les bonnes conditions-cadres étatiques, également en vue de garantir que les élites d'un pays ne soient pas les seules à en profiter, mais l'ensemble de la population. Nombreux sont les Africains à pâtir du manque d'Etat de droit, de leur exclusion des processus décisionnels politiques, d'administrations inefficaces et de la corruption. Chaque année, plus de 50 milliards de dollars de flux financiers illégaux quittent l'Afrique et privent leurs économies nationales de capitaux d'importance¹²

Ce montant correspond au total des fonds d'aide publique au développement. Comparée aux autres pays du monde, la confiance dans les institutions publiques est la plus faible en Afrique. Bien enten-

du, on trouve également des exemples d'évolutions positives : en effet, le Rwanda a réalisé d'importants progrès dans la lutte contre la corruption, qui sont aussi à mettre sur le compte du soutien allemand apporté dans la modernisation de l'administration locale et la mise en place de systèmes de suivi avec la société civile.

L'objectif poursuivi est « *une Afrique de la bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits de l'homme, la justice et la primauté du droit* ».
 (Agenda 2063)

¹² Rapport final du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illégitimes en provenance d'Afrique de l'UA/ONU (2015)



Source : Nations unies, 2016

QUE DOIT-IL SE PASSER ?**→ EN AFRIQUE**

- Mettre en œuvre de la part de tous les gouvernements africains la Charte Africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance ainsi que la Convention des Nations unies contre la corruption ;
- apporter un soutien à la Cour Africaine de Droits de l'Homme et des Peuples de la part de tous les Etats africains ;
- autoriser les recours individuels devant la Cour Africaine de Droits de l'Homme et des Peuples ;
- garantir également aux populations défavorisées l'accès à des tribunaux indépendants ;
- renforcer la sécurité juridique et la lutte contre l'impunité ;
- moderniser les administrations (efficacité, transparence et reddition de compte) ;
- faire reculer la bureaucratie, notamment au niveau de l'enregistrement des entreprises ;
- sélectionner les fonctionnaires administratifs suivant les critères d'aptitude, de performances et de capacité ;
- rémunérer les fonctionnaires administratifs avec des traitements compétitifs dans le souci d'empêcher la corruption ;
- renforcer la transparence dans les secteurs des matières premières et des marchés publics ;
- mettre en place des registres d'état civil et des cadastres ;
- renforcer les droits de propriété ;
- garantir le libre épanouissement de la société civile ;
- annuler les « lois interdisant les ONG » ;
- faire respecter les droits humains pour tous, également pour les membres de minorités ;
- continuer à développer le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs afin de mettre en œuvre l'Agenda 2063 ;
- mettre à profit la séance plénière de l'UA en vue de débattre de l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 ;
- appliquer le Programme d'action d'Addis Abeba :
 - accroître le niveau de la fiscalité ;
 - élargir l'assiette fiscale / des taxes ;
 - renforcer l'administration fiscale et
 - éradiquer les échappatoires fiscales.

→ EN ALLEMAGNE

- Conditionner l'aide publique au développement (APD) aux progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs de l'Agenda 2063 (partenariats réformateurs) ;
- rendre plus flexibles les instruments de la coopération au développement ;
- raccourcir les phases de planification et de mise en œuvre des mesures de développement ;
- créer de nouveaux systèmes incitatifs visant à mobiliser des fonds propres (p. ex. générer des recettes fiscales supplémentaires grâce à l'aide publique au développement) ;
- dire franchement les choses au lieu de faire preuve de réticences diplomatiques avec les Etats refusant de mener des réformes ;
- promouvoir davantage les jeunes élites responsables en Afrique à travers les fondations politiques ; faire de l'Initiative germano-africaine pour la jeunesse un programme « Erasmus » avec l'Afrique et promouvoir les échanges mutuels.

→ SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- Mettre un terme aux flux financiers illicites, à l'évasion fiscale agressive et la fraude fiscale ;
- étendre les échanges automatiques d'informations en matière fiscale ;
- mettre en œuvre le Plan d'action de l'OCDE / G20 concernant l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices des entreprises multinationales ;
- garantir et contrôler le respect par les entreprises des normes internationales relatives au développement durable, à la transparence et au civisme fiscal ; étendre en Afrique le Pacte mondial des Nations unies ;
- l'engagement volontaire du G20 d'axer ses activités en Afrique de manière à encourager l'Etat de droit et la transparence et à créer de la valeur ajoutée en Afrique, notamment en ayant recours à de la main d'œuvre locale ;
- faciliter l'octroi de visas en particulier pour les scientifiques, les artistes, les journalistes et les défenseurs des droits humains ;
- étendre l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) et le conseil lors de la négociation de contrats (Initiative CONNEX du G7) ;
- soutenir les pays africains dans la mobilisation de ressources financières propres ; étendre l'Initiative fiscale d'Addis à d'autres pays ;
- lancer une offensive internationale d'investissements dans la gouvernance électronique / numérisation de l'administration, avec l'Afrique, les donateurs internationaux et les entreprises technologiques.

4. Le fondement du Plan Marshall

4.1 Alimentation et agriculture

OÙ EN SOMMES-NOUS, OÙ VOULONS-NOUS ALLER ?

L'Afrique pourrait se nourrir elle-même. A la place, elle dépense 35 milliards de dollars¹³ par an pour importer des aliments. Plus de 232 millions de personnes¹⁴ en Afrique subsaharienne souffrent encore de la faim, soit près d'une personne sur quatre.

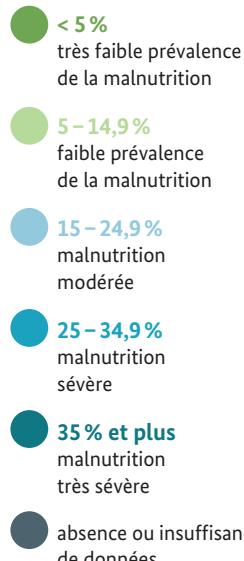
L'Afrique continue d'être le seul continent sur lequel le nombre absolu d'enfants souffrant de malnutrition chronique augmente. Le risque de voir émerger une « génération perdue » existe. Investir dans des programmes alimentaires destinés notamment aux femmes enceintes, mères

et enfants en bas âge constitue le plus important investissement dans l'avenir.

La pauvreté est la principale cause de la faim. Et elle est un phénomène essentiellement rural. Pendant bien trop longtemps, les investissements dans l'agriculture ont été négligés. Des devises précieuses sont consacrées à la couverture des besoins de base, alors qu'elles pourraient être affectées autrement. Bien qu'à peu près 70 pourcent de la population africaine travaillent dans le secteur agricole, celui-ci ne contribue qu'à hauteur de 30 pourcent à la valeur ajoutée.

13 BAD (2016)

14 ONU/PAM (2016)



La carte illustre la part des personnes malnouries sur le total de la population d'un pays entre 2014 et 2016.



Ni les dénominations utilisées dans la présente publication, ni la façon de reproduire leurs contenus ne reflètent la position du BMZ quant au statut juridique ou constitutionnel de pays, territoires nationaux ou zones maritimes ou de leurs frontières et limites territoriales. Source : FAO, FIDA et PAM 2015.

Or, en assurant une meilleure éducation, formation et assistance-conseil ainsi qu'en facilitant l'accès aux enseignements des sciences agricoles, la productivité de l'agriculture africaine pourra être accrue considérablement.

Les préalables en sont :

- *des innovations techniques (telles que de meilleures semences, l'hygiène vétérinaire, les techniques de stockage et de transformation) ;*
- *des innovations organisationnelles (telles que la consolidation des groupements de producteurs et d'organisations d'agriculteurs) ;*
- *des innovations systémiques (telles que la mise en place de modèles commerciaux, d'une commercialisation et distribution).*

Par ailleurs, pour plus de 315 millions de petits exploitants agricoles, les conditions suivantes doivent être réunies :

- *un accès simplifié aux services de financement agricoles (tels qu'aux crédits pour accéder aux fonds de roulement ainsi qu'aux assurances) ;*
- *un élargissement des infrastructures ; l'accès du milieu rural aux villes en croissance doit être garanti ; il s'agit d'un préalable à l'extension du commerce interafricain ;*
- *une réforme des droits fonciers ; celle-ci revêt une importance cruciale pour l'avenir des petites exploitations agricoles familiales et est un préalable important à une participation équitable à la valeur ajoutée croissante.*

L'avenir de l'Afrique réside dans le milieu rural. Ce dernier ne doit ressortir perdant de la mondialisation. Les progrès affichés par certains pays ne doivent être mis en péril par des forces de marché débridées et non réglementées ou bien par des distorsions dues aux subventions agricoles. Les investissements financiers dans les marchés agricoles doivent être effectués de manière transparente et réglementée. Il est impératif d'empêcher les spéculations en cas de crises potentielles mondiales de prix alimentaires.

En même temps, il faut que les pays africains tirent parti des possibilités commerciales qui leur sont accordées afin de protéger leurs marchés et d'établir un secteur agro-alimentaire concurrentiel. Il faut réduire les dépendances tout en renforçant les indépendances. Cela peut être encouragé par une convention mondiale, accordant à tous les pays les moins avancés un accès au marché en franchise de droits et de quotas.

Du fait de la mondialisation, les conditions de vie des populations se conditionnent directement mutuellement. La production et consommation de produits agricoles ont une influence considérable sur les conditions écologiques et sociales en Afrique. La majorité des cultivateurs de cacao vit toujours sous le seuil de pauvreté. Ils ne touchent que 6 pourcent du prix du cacao. Par ailleurs, il est scandaleux que le secteur du cacao ait toujours recours au travail des enfants.

C'est pourquoi il faut s'engager d'urgence sur de nouvelles voies, dans le but de créer des chaînes de valeur agricoles durables et d'améliorer les conditions de vie et de travail sur place. Des forums multi-acteurs tels que « l'Initiative Allemande pour le Cacao Durable » en constituent un premier pas important.

Notre comportement de consommateur doit également changer. L'information et l'éducation en sont les préalables. Les chaînes d'approvisionnement équitables et respectueuses de l'environnement doivent être immédiatement identifiables pour tout un chacun, grâce à des labels sociaux et environnementaux crédibles.

L'objectif poursuivi est une Afrique dotée d'une « agriculture moderne pour une production, une productivité et une valeur ajoutée plus grandes, contribuant à la prospérité nationale et des agriculteurs, et à la sécurité alimentaire collective de l'Afrique. » (Agenda 2063)

QUE DOIT-IL SE PASSER ?

→ EN AFRIQUE

- Elaborer des programmes ciblés en matière de sécurité alimentaire, destinés notamment aux femmes enceintes, mères et enfants ;
- investir au moins 10 pourcent des dépenses publiques dans une agriculture tournée vers l'innovation ;
- améliorer l'accès à l'assistance-conseil, à la formation, aux moyens de production et aux capitaux ;
- établir des systèmes de financement agricole performants ;
- renforcer le commerce agricole interafricain, en développant les infrastructures et en réduisant les entraves au commerce ;
- mettre en œuvre une politique agricole durable, tout en créant des droits fonciers garantis notamment pour les femmes ;
- avoir recours à toutes les possibilités de protéger son propre marché, dans le but de mettre en place son propre secteur agricole.

→ EN ALLEMAGNE

- Continuer à développer les programmes de l'initiative spéciale « UN SEUL MONDE SANS FAIM », y compris les Centres d'innovations vertes, tout en renforçant l'effet structurant de ces derniers dans les pays africains ;
- renforcer davantage les programmes de coopération visant à développer le milieu rural ;
- appuyer la recherche publique agricole/recherche sur la sélection variétale et améliorer l'accès des familles de petits exploitants agricoles aux semences de haute qualité ;
- promouvoir la modernisation de l'agriculture africaine, en développant des technologies adaptées aux petits exploitants agricoles ;
- la mise en place de forums multi-acteurs (à l'instar de l'Initiative Allemande pour le Cacao Durable),
- la promotion de labels sociaux et environnementaux crédibles dans le secteur agricole et
- le soutien apporté aux pays partenaires afin qu'ils atteignent les normes de qualité.

→ SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- Améliorer l'accès de l'Afrique au marché de l'UE et permettre aux Etats africains de mettre en place des mécanismes de protection en vue d'établir une agriculture ;
- abolir toutes les subventions agricoles au niveau de l'OMC ayant des effets de distorsion ;
- renforcer des programmes d'investissements internationaux tels que le Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP) ainsi que les programmes luttant contre la malnutrition ;
- favoriser l'emploi des jeunes en milieu rural et les innovations agricoles à travers un engagement renforcé du G20 ;
- protéger le secteur de la pêche africain contre la surpêche, par le biais d'accords de pêche équitables et en luttant davantage contre la pêche illégale ;
- améliorer la coopération entre les organisations internationales chargées de l'alimentation et de l'agriculture (en particulier la FAO, le FIDA, le PAM, la Banque mondiale et le CGIAR).

4.2 Garantir les bases naturelles de la vie

OÙ EN SOMMES-NOUS, OÙ VOULONS-NOUS ALLER ?

L'Afrique est le continent le plus menacé par le changement climatique. Sur les dix pays les plus menacés par le changement climatique, sept se trouvent en Afrique. Ces 25 dernières années, le nombre de catastrophes météorologiques telles que les inondations et sécheresses a doublé. Le phénomène « El Niño » l'a clairement montré pour une grande partie de l'Afrique orientale et australe. Le changement climatique met en péril des bases existentielles cruciales telles que les surfaces cultivables, l'approvisionnement en eau, les écosystèmes et les infrastructures d'approvisionnement. L'Afrique est dès aujourd'hui la région qui compte le plus haut taux de mortalité causée par la sécheresse. De ce fait, le changement climatique accroît le potentiel de conflits visant à s'approprier les ressources naturelles (telles que la terre et l'eau) et, en conséquence, la pression migratoire.

Selon le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la protection des ressources naturelles contribue pour jusqu'à 50 pourcent au produit intérieur brut de nombreux pays africains. Par ailleurs, les zones maritimes, adjacentes à de nombreux pays africains, sont concernées par la surexploitation des lieux de pêche. Dans les décennies à venir, la croissance démographique augmentera massivement la pression exercée sur les écosystèmes africains.

En même temps, les Etats africains subventionnent l'exploitation des ressources naturelles dans leurs pays respectifs. En Afrique subsaharienne, les combustibles fossiles à eux seuls bénéficient de subventions de l'ordre de 21 milliards de dollars¹⁵ par an. En réduisant les subventions, en introduisant des impôts écologiques et des taxes de pollution, les Etats africains pourraient non seulement créer les conditions-cadres d'une économie viable à l'avenir, mais également mobiliser des fonds additionnels pour financer leur développement.

La diversité biologique et les écosystèmes africains constituent un trésor qu'il faut préserver, pour contribuer tant à la résilience contre les changements climatiques qu'à l'économie et l'emploi. Les surfaces forestières actuelles sont indispensables en tant que puits de carbone et doivent absolument être préservées pour garantir la répartition des précipitations, cruciale pour l'agriculture et la production d'énergie. Le recours de l'économie africaine aux technologies propres n'augmenterait pas seulement la compétitivité de ses produits, mais fournirait également une contribution importante à la protection de l'environnement et du climat.

Notre objectif est une Afrique verte, résiliente et durable, dont « les ressources naturelles, l'environnement et les écosystèmes y compris la faune et les paysages sauvages sont sains, valorisés et préservés, et les économies et les communautés sont résilientes au climat. » (Agenda 2063)

A cet égard, l'Afrique devra assumer elle-même sa responsabilité pour protéger et utiliser durablement les ressources naturelles, bases de l'économie et de la prospérité futures.

15 Rapport 2015 sur les progrès en Afrique

QUE DOIT-IL SE PASSER ?

→ EN AFRIQUE

- Mieux adapter l'agriculture au changement climatique, par exemple à travers :
 - une meilleure protection contre l'érosion et des méthodes culturales qui ont un effet de conservation ;
 - des rotations de cultures modifiées ainsi qu'une utilisation plus efficace de l'eau ;
 - une diversification des cultures et
 - le rétablissement de la fertilité des sols ;
- créer davantage de réserves naturelles et zones marines protégées et mieux les gérer ;
- conclure un accord de lutte contre le braconnage.

→ EN ALLEMAGNE

- Soutenir les pays partenaires africains dans la mise en œuvre de leurs obligations nationales au regard de l'Accord de Paris sur le climat, par exemple :
 - en les conseillant individuellement dans la conception et mise en œuvre de mesures de protection du climat et d'adaptation au changement climatique ;
 - en les aidant à mobiliser des moyens financiers propres ainsi qu'un soutien financier ciblé ;
 - en mobilisant des investissements et participations privés, par exemple dans une agriculture et sylviculture respectueuses du climat, dans les reboisements, l'industrie, la production d'énergie et dans l'efficacité énergétique.

→ SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- Promouvoir de manière ciblée les transferts de technologie et les investissements écologiques ;
- mettre en œuvre rapidement les décisions internationales relatives à la réduction des émissions de CO₂ ;
- aider les Etats africains à établir la vérité des coûts en ce qui concerne la consommation de biens et de ressources (par exemple en mettant en place des systèmes d'impôts écologiques et en réduisant les subventions préjudiciables) ;
- débloquer des capitaux additionnels pour les assurances contre les aléas climatiques ;
- étendre davantage l'assurance contre les sécheresses *African Risk Capacity* (pour développer de nouveaux produits d'assurance et accueillir de nouveaux membres) ;
- étendre les initiatives internationales destinées au reboisement (autour du Sahara, par exemple) et à la protection des forêts tropicales.

4.3 Energie et infrastructures

OÙ EN SOMMES-NOUS, OÙ VOULONS-NOUS ALLER ?

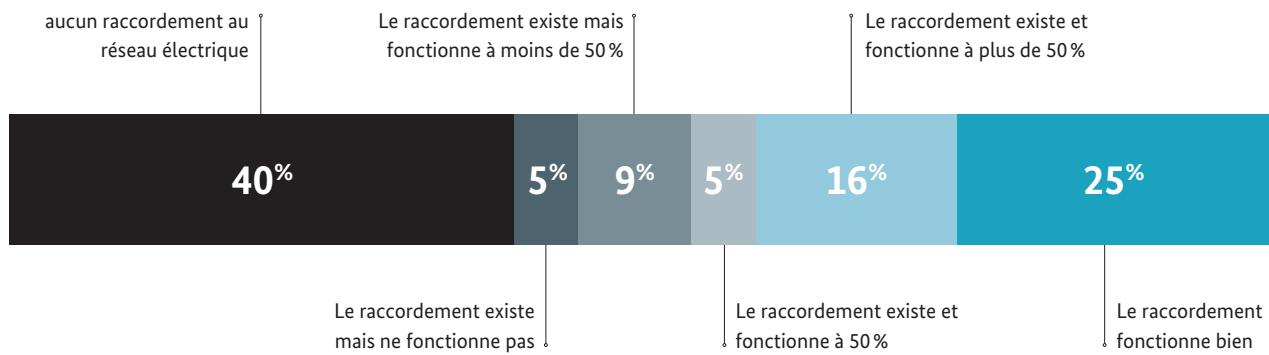
Chaque année, l'Afrique est privée de deux pourcent¹⁶ de croissance économique du fait de l'absence ou de l'insuffisance des infrastructures. Ceci vaut à la fois pour les infrastructures de transport et l'approvisionnement en énergie et en eau. Selon les estimations des Nations unies, le prix des biens produits en Afrique augmente de jusqu'à 40 pourcent sur le marché mondial. D'après l'Agence internationale de l'énergie, seulement 32 pourcent de la population d'Afrique subsaharienne a accès à l'électricité et la moitié seulement à l'eau salubre. Or, pour l'économie, un approvisionnement fiable en eau et en énergie vingt-quatre heures sur vingt-quatre est crucial. L'Afrique, continent du soleil, a l'opportunité de développer massivement l'approvisionnement en énergie sur la base d'énergies renouvelables, sans passer par des technologies polluantes, et ceci de manière viable, durable et peu coûteuse. Les technologies de production d'énergie par le solaire, l'hydraulique, l'éolien, la biomasse et la géothermie existent. Si les conditions-cadres politiques sont adaptées, les investisseurs sont fortement prêts à investir. Par conséquent, il est possible de parvenir à un accès sûr à l'énergie pour 90 pourcent de la population africaine d'ici 2030.

16 Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (2015)

Des solutions énergétiques décentralisées permettront d'assurer un approvisionnement rapide et efficace de l'espace rural qui créera des emplois et permettra une création de valeur ajoutée locale. Les générateurs au diesel doivent être substitués par les énergies hautement efficaces que sont l'énergie solaire, éolienne, la biomasse et l'hydraulique. Tant les modèles du secteur privé que les approches communales peuvent en assurer le financement nécessaire à long terme. En se regroupant en coopératives, par exemple, les communautés villageoises peuvent construire et gérer elles-mêmes des installations de production d'énergies renouvelables.

Outre la nécessité urgente de développer le milieu rural, il est grandement nécessaire d'agir notamment dans les villes en forte croissance. Les infrastructures existantes ne résistent pas à l'afflux de populations. Celles vivent dans des conditions précaires, sans énergie, eau, assainissement et concepts de mobilité viables ; le potentiel économique des villes se trouve ainsi gaspillé.

Les besoins en investissements sont immenses : selon l'Union africaine, ils s'élèvent à 360 milliards de dollars d'ici 2040. En l'absence de capitaux privés et de fonds propres des pays africains, il est impossible de combler les déficits. Les difficultés



Source : sondage réalisé par Afrobaromètre, 2014/2015

concernent notamment la préparation de projets qui soient mûrs sur le plan du financement et pas uniquement leur financement proprement dit. Si les conditions-cadres sont adaptées, comme cela a été le cas pour la téléphonie mobile, les lacunes en matière d'investissements pourront être rapidement comblées. Un fondement important en est le Programme de Développement des Infrastructures en Afrique (PIDA), programme à vocation continentale.

Notre objectif sont des infrastructures de haute qualité couvrant l'ensemble tant des agglomérations (« Nouvel agenda urbain ») que du milieu rural dans les domaines que sont l'énergie, les transports, l'eau et les technologies de l'information et de la communication, « pour soutenir l'intégration régionale et la croissance accélérées de l'Afrique, la transformation technologique, le commerce et le développement ». (Agenda 2063)

QUE DOIT-IL SE PASSER ?

→ EN AFRIQUE

- Mobiliser, par le biais des marchés des capitaux, des ressources financières destinées aux infrastructures et affecter celles-ci au développement rural et urbain durable ;
- axer de manière conséquente la politique énergétique sur le développement des énergies renouvelables et sur la mise en place d'un bouquet énergétique adapté aux besoins ;
- développer des structures énergétiques décentralisées dans les régions rurales, à l'aide d'investissements du secteur privé, de communes et/ou de coopératives ;
- garantir l'accès à l'approvisionnement local en énergie, à l'aide de systèmes de paiement numériques.

→ EN ALLEMAGNE

- Appuyer la conception de projets d'infrastructures qui soient mûrs sur le plan du financement et partager de manière concertée les expériences tirées de la transition énergétique en vue de développer les énergies renouvelables ;
- attirer des capitaux privés pour la modernisation et transformation du secteur énergétique, dans le but de se tourner vers les énergies renouvelables ;
- créer des systèmes d'incitation pour mettre en place, à travers les communes, les investissements privés et les coopératives locales, des solutions énergétiques décentralisées en milieu rural ;
- mettre en place des partenariats technologiques et énergétiques ;
- tirer parti, avec 40 villes africaines, du potentiel de l'urbanisation galopante de l'Afrique et développer des jumelages entre villes.

→ SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- Mettre en œuvre et étendre, conjointement avec l'Afrique, les initiatives du G20 relatives aux infrastructures ;
- focaliser sur les énergies renouvelables les financements mobilisés par les banques de développement dans le secteur énergétique.

4.4 Santé, éducation et protection sociale

OÙ EN SOMMES-NOUS, OÙ VOULONS-NOUS ALLER ?

La fourniture de services de santé, d'éducation et de protection sociale compte parmi les principales prestations d'assistance étatique. Les Etats africains doivent assumer cette responsabilité.

Cependant, l'Afrique manque d'infrastructures, d'équipements et notamment de personnel administratif et spécialisé bien formé pour pouvoir assurer l'éducation et les soins de santé primaires. Un nombre trop élevé d'enfants ne savent ni lire ni écrire même après avoir fréquenté l'école. L'abandon scolaire est trop fréquent chez les filles en particulier. L'éducation est un préalable au développement de l'avenir. Le planning familial, une diminution de la mortalité juvénile et des opportunités éducatives pour les femmes sont indispensables pour faire reculer la croissance démographique.

Ces secteurs constituent également des facteurs économiques importants et offrent des emplois à des millions de personnes. Des solutions numériques innovantes renferment un potentiel éco-

nomique et donnent l'opportunité de fournir des offres éducatives et sanitaires aux personnes vivant dans des zones reculées (telles que les solutions de « santé numérique »). Par ailleurs, l'Afrique a besoin de systèmes de protection sociale performants. Ceux-ci contribuent directement à réduire la pauvreté et les inégalités, tout en libérant des forces productives. Plus des trois quarts de la population africaine ne dispose toujours pas de protection sociale.

Notre objectif est une Afrique dont « les pays seront parmi les plus performants, en termes de mesures de la qualité de vie dans le monde », par exemple grâce à la fourniture de services fondamentaux dans les domaines que sont l'éducation et la santé, « une Afrique dont le capital humain, ressource la plus précieuse, sera pleinement développé ». (Agenda 2063)

Dans de nombreux Etats, les élèves doivent partager leurs livres scolaires :

nombre d'élèves par livre de lecture		nombre d'élèves par livre de mathématiques
12,0	Cameroun	13,9
5,1	Tchad	4,9
5,1	Soudan du Sud	4,9
4,1	Guinée équatoriale	4,0
3,3	Comores	4,4
3,2	Liberia	3,3
3,0	Soudan	3,0
2,9	Angola	3,0
2,6	Ouganda	3,1
2,6	Tanzanie	4,9
2,6	Ghana	2,6
2,3	Congo	2,8
1,8	Zambie	3,2
1,8	Côte d'Ivoire	1,6
1,7	Sénégal	2,1
1,5	Mozambique	1,4
1,5	Rép. démocratique du Congo	1,7
1,4	Rép. centrafricaine	1,4
1,4	Niger	1,1
1,4	Djibouti	2,8
1,2	Mauritanie	2,2
1,1	Malawi	2,2
1,1	Ethiopie	1,1
1,0	Rwanda	1,4
1,0	Burkina Faso	1,4

Source : extrait de l'Institut de statistique de l'UNESCO

QUE DOIT-IL SE PASSER ?

→ EN AFRIQUE

- Réserver des fonds suffisants à l'éducation (15 à 20 pourcent du budget) ainsi qu'à la santé (15 pourcent) et garantir l'accès des femmes et des filles à celles-ci ; mettre enfin en œuvre l'accord du NEPAD relatif à l'éducation et la santé ;
- améliorer les systèmes éducatifs (notamment au niveau de l'administration, de la formation des enseignants et de la construction d'écoles) ;
- orienter l'enseignement supérieur davantage sur les besoins du marché du travail ;
- introduire des systèmes de formation en alternance et développer une formation artisanale ;
- assurer une éducation sexuelle précoce et complète ;
- accroître les investissements dans la protection sociale et aménager des systèmes de protection sociale globaux, en tenant compte des transferts sociaux et des mesures en faveur de l'emploi.

→ EN ALLEMAGNE

- Tirer profit des opportunités offertes par la numérisation pour promouvoir l'éducation (telles que les matériels didactiques avec licence ouverte, l'apprentissage électronique, les cours en ligne ouverts à tous) ;
- développer de manière intensive la coopération économique avec l'Afrique ainsi que l'offre de bourses, en vue d'un apprentissage mutuel ;
- élargir les initiatives du BMZ relatives à la formation de personnel de santé spécialisé, au planning familial et à la santé maternelle ;
- réaliser, conjointement avec le secteur privé, 500 partenariats entre hôpitaux ;
- développer, conjointement avec le secteur des finances et des assurances, des solutions de protection sociale innovantes ;
- aider le secteur privé à prendre des risques ;
- développer une réassurance pour les systèmes de protection sociale et assurer un financement de démarrage ;
- lever des crédits et fonds propres des pays partenaires pour la protection sociale.

→ SUR LE PLAN INTERNATIONAL

- Renforcer le Partenariat mondial pour l'éducation, en vue d'une coordination efficace et d'une focalisation sur l'éducation de base dans les pays les plus pauvres ;
- promouvoir l'éducation numérique et les opportunités d'emploi correspondantes pour les filles et les femmes et faire progresser celles-ci, conjointement avec le G20 (initiative de formation électronique pour les filles) ;
- augmenter les contributions obligatoires des Etats membres de l'OMS d'au moins 10 pourcent ;
- garantir que les groupes pharmaceutiques internationaux vendent les médicaments essentiels à des prix justes ;
- développer et étendre, en coopération avec le secteur privé, des approches innovantes pour le secteur de la santé ;
- reconnaître, au sein du G20, les systèmes de protection sociale comme instrument important pour atténuer les crises (que ce soit au niveau de l'économie, des migrations ou du climat), et ceci également dans les pays en développement, tout en mettant en œuvre les recommandations du G20 en la matière.

5. Perspectives

L'Allemagne est le berceau de l'économie sociale de marché. La promotion du bien commun, la dignité humaine et la responsabilité constituent nos valeurs fondamentales. En tant que membre de l'Union européenne, nous avons fait l'expérience que l'intégration régionale et l'ouverture des marchés contribuent à la fois à la prospérité, la paix et la sécurité. Forts des expériences de cette histoire d'une réussite tant allemande qu'européenne, nous entendons appuyer les Etats africains dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063.

A cet égard, nous allons :

- *discuter et développer les propositions du Plan Marshall avec nos partenaires africains ;*
- *les combiner avec des approches existantes et nouvelles au niveau de l'UE ;*
- *les faire valoir dans les consultations avec d'autres pays donateurs ;*
- *continuer à les développer, dans le cadre d'entretiens avec la société civile, les scientifiques et les entrepreneurs tant en Afrique qu'en Europe.*

Dans le cadre de la présidence allemande, lors du sommet du G20 en juillet et du sommet UE-Afrique en novembre 2017, nous présenterons les résultats de ces consultations comme propositions concrètes pour décision.

Si l'Afrique et l'Europe agissent de concert, conjointement avec la communauté internationale et toutes les forces du secteur privé et de la société civile ouvertes aux réformes, il nous sera possible de bâtir l'avenir dans l'esprit de l'Agenda 2030 (le « Pacte pour l'avenir du monde »), ainsi que dans l'esprit de l'Accord de Paris sur le climat. Nous mettons à profit l'année 2017, année de l'Afrique, comme point de départ pour un nouveau partenariat avec l'Afrique axé sur le long terme.

PUBLIÉ PAR

Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ)
Division « Relations publiques, communication numérique et services des visites »

RÉDACTION

BMZ, Groupe de travail Plan Marshall

CONCEPTION

Atelier Hauer + Dörfler GmbH, Berlin

MISE À JOUR

Janvier 2017

SIEGES DU MINISTÈRE

→ BMZ (Siège de Bonn)
Dahlmannstraße 4
53113 Bonn
Tél. : +49 (0) 228 99 535 - 0
Télécopie : +49 (0) 228 99 535 - 3500
→ BMZ (Siège de Berlin)
Stresemannstraße 94
10963 Berlin
Tél. : +49 (0) 30 18 535 - 0
Télécopie : +49 (0) 30 18 535 - 2501

CONTACT

poststelle@bmz.bund.de
www.bmz.de



Rendez-vous visite sur
www.bmz.de